



Monsieur Mathieu PIERRAT,  
Secrétaire Départemental de la  
F.P.I.P. Eurocop du Rhône.

Monsieur David PICOT,  
Commissaire Divisionnaire,  
Chef du Service d'Ordre  
Public et de Sécurité Routière.  
DDSP du Rhône.

A Lyon, le 09 Août 2013.

**OBJET : Conditions de travail des personnels affectés à l'Unité de Surveillance de l'Hôtel de Police.**

Monsieur le Commissaire Divisionnaire,

Le 24 juillet dernier, je vous écrivais pour vous faire remonter les nombreuses plaintes des fonctionnaires travaillant à la surveillance des gardés à vue dans les locaux de l'Hôtel de Police. Alors que la température extérieure frôlait les 38°C, ceux-ci subissaient la panne du système de rafraîchissement.

Dans les jours qui suivirent, nous avons été ravis de voir qu'un système de climatisation mobile avait été mis à disposition de ces policiers par le SGO.

Malheureusement, la joie fût de courte durée puisque **ce climatiseur a été récupéré ce jour par le SGO** afin de le mettre à disposition du commissariat de Givors, ne laissant aucun autre moyen de régulation de température dans les locaux des gardes à vues de l'hôtel de police. Les fonctionnaires se sentent à nouveau lésés et craignent une nouvelle hausse des températures pour la fin de cet été.

A travers une circulaire DGT n°9 du 4 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du plan national canicule, le gouvernement rappelle le dispositif législatif et réglementaire applicable en milieu de travail en périodes de fortes chaleurs. Aussi, il y est précisé que « **l'air doit être renouvelé de façon à éviter les élévations exagérées de température**, les odeurs désagréables et les condensations dans les locaux fermés où le personnel est amené à séjourner ».

Nous vous demandons donc par le présent **de trouver une solution durable à ce problème**, afin de permettre aux policiers affectés dans ce service de travailler dans de bonnes conditions, et également de préserver les matériels électroniques qui souffrent aujourd'hui de l'absence totale de ventilation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, à l'expression de mon respect le plus sincère.

Mathieu PIERRAT